

Royaume du Maroc



*Direction des Etudes et
des Prévisions Financières*

Analyse du secteur des pêches et de l'aquaculture dans le nouveau contexte

Synthèse

Avril 2008

Le secteur des pêches et de l'aquaculture se caractérise ces dernières années par de profondes mutations à la fois à l'échelle mondiale et nationale. En effet, des changements structurels dans le marché des produits de la mer ont été enregistrés. C'est ainsi que nous avons assisté à un accroissement extraordinaire de la demande mondiale de poissons et une stagnation des captures. Actuellement, les pêcheries mondiales font face à une nette dégradation en raison notamment, de la situation de surexploitation des principaux stocks d'intérêt économique.

Parallèlement à ces changements de la structure du marché des poissons, de profondes mutations perturbent l'économie mondiale avec la libéralisation des échanges, le développement de nouvelles formes de partenariat et l'essor important des moyens de transport et de communication.

A son tour, le Maroc n'a pas échappé à ces processus de transformation des milieux naturels et des économies à travers le monde. L'enjeu est de taille d'autant plus que le secteur joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays.

Eu égard à ces enjeux fort importants, les Pouvoirs Publics ont adopté depuis quelques années, une nouvelle approche apportant des changements structurels dans la gouvernance du secteur des pêches et de l'aquaculture.

A la lumière de ce qui précède, la présente étude se propose d'analyser le secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc dans le nouveau contexte marqué par les risques d'épuisement de la ressource, les défis de la mondialisation et les changements dans la gouvernance du secteur.

Cette analyse s'attache, d'abord, à l'examen des tendances à l'échelle mondiale avant d'analyser la situation du secteur au niveau national. Par la suite, le secteur est analysé par la méthode de la chaîne de valeur afin de localiser, aux différents maillons, les faiblesses qui limitent ses performances et les opportunités qui s'offrent et ce, en vue d'identifier à quels niveaux la richesse peut être créée. Enfin, une évaluation de la politique de développement du secteur a permis de voir dans quelles mesures les objectifs et les actions entreprises répondent aux besoins du secteur et de formuler des propositions susceptibles d'aider à atteindre les objectifs de réforme et de développement recherchés.

1. Principales tendances d'évolution du secteur

Compte tenu de la pression que la pêche exerce sur les ressources halieutiques dans différentes régions du monde, celles-ci ne permettent guère de couvrir la demande mondiale accrue de poisson. C'est ainsi que la production mondiale de capture semble atteindre son maximum depuis la moitié des années 90 (86 millions de tonnes) et l'accroissement de la production n'est assuré que grâce à la progression des produits de l'aquaculture (plus 20 millions de tonnes en 10 ans). Ce mode de production artificielle de produits de la pêche connaît un véritable essor dans plusieurs régions du monde telles que l'Asie, l'Amérique du sud et la Méditerranée.

La situation de la raréfaction de la ressource est associée à de nombreux facteurs motivant la surpêche dont notamment la surcapacité de la flotte (estimée à plus de 50% selon la FAO), la hausse continue des prix du poisson tirée par celle de la demande, le maintien de différentes formes d'aides et subventions accordées par certains pays à leurs secteurs de pêche et enfin, la difficulté de reconversion des industries de la pêche à d'autres activités.

Au Maroc, l'évolution des indicateurs du secteur des pêches a montré une croissance notable pendant les années 90 en relation notamment avec la substitution de la pêche étrangère. Néanmoins, et suite aux pics enregistrés, en 2002, par la production et les exportations halieutiques (respectivement de 1,1 millions de tonnes et de 10 milliards de dirhams), les performances du secteur enregistrent une nette tendance baissière en termes de

volume et surtout de valeur en relation avec la baisse de la production et la modification de sa structure (baisse de la production des céphalopodes à haute valeur commerciale).

Quant à l'aquaculture, elle reste insuffisamment développée et concerne une dizaine d'exploitations pour une production se situant entre 1.000 et 1.500 tonnes/an dont les poissons représentent 88% et les coquillages 12%.

2. A nalyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture

L'analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture a permis de relever les faiblesses et les forces au niveau de chaque maillon du secteur (annexe 1).

2.1. Entraves et opportunités relatives au développement des pêches maritimes

Les performances enregistrées par le secteur des pêches restent en deçà des potentialités dont dispose le pays en raison de multiples contraintes qui persistent tout au long de la chaîne de valeur. Les principales contraintes dégagées se manifestent à travers l'irrégularité quantitative et qualitative de l'approvisionnement due à la vétusté de la flotte côtière et artisanale (assurant en moyenne 94% de la production et 61% de la valeur), les mauvaises conditions d'hygiène prévalant au niveau des bateaux de pêche et lors du débarquement et le manque d'infrastructures de débarquement et de distribution. De même, les captures ne sont pas suffisamment valorisées dans la mesure où plus de la moitié des produits de la pêche à transformer est destinée aux industries des sous-produits, la transformation destinée à l'alimentation humaine est limitée et une part importante des captures est destinée à l'export sans aucune transformation.

D'autres contraintes sont également relevées au niveau du marché d'export et du marché intérieur. En effet, la structure doublement rigide des exportations au niveau des marchés et des produits constitue un facteur de faiblesse des exportations et dévoile de nouvelles opportunités encore inexploitées. De plus, le produit marocain reste contrarié par la traçabilité alors que les normes de qualité sont de plus en plus exigeantes dans le nouveau contexte de mondialisation. Concernant le marché intérieur, les défaillances au niveau des circuits de distribution et la non maîtrise de la chaîne de froid n'encouragent pas la consommation des produits de la mer qui reste sensiblement inférieure à la moyenne mondiale (10Kg/ha/an contre 16Kg comme moyenne mondiale).

En outre, des aspects transversaux affectent sensiblement les performances de la filière. Ceux-ci concernent la taille relativement faible des acteurs limitant toute opportunité d'amélioration de la productivité et de positionnement des acteurs au niveau international ainsi que la faiblesse du taux de réussite de lancement de nouveaux produits qui dévoile une politique commerciale des acteurs peu performante en terme de démarche marketing.

Quant aux opportunités de développement du secteur des pêches, elles sont énormes eu égard notamment au contexte actuel marqué par l'expansion remarquable de la demande mondiale des produits de la mer face à la stagnation de la production des captures (hors aquaculture).

Ainsi, l'export bénéficie de la proximité des marchés demandeurs, particulièrement le marché communautaire, premier importateur mondial de poissons. Ceci d'autant plus que la demande du consommateur européen en poissons converge vers des spécialités exigeantes en main d'œuvre (notamment les plats cuisinés) dont le Maroc détient un avantage certain en raison de la disponibilité d'une main d'œuvre bon marché.

De plus, la mondialisation des échanges ainsi que les accords de libre-échange conclus par le Maroc ouvrent de nouvelles perspectives d'exportation aux produits marocains.

De son côté, le marché interne présente un fort potentiel de développement eu égard au niveau faible de la consommation intérieure en produits de la mer, sa faible diversification et

les forts disparités observées entre les milieux rural et urbain. Ceci, alors que les tendances des habitudes alimentaires reflètent une sensibilisation de plus en plus forte du consommateur aux problèmes de santé ainsi qu'une substitution de plus en plus des viandes par le poisson.

Ces perspectives de développement de la demande combinées à la richesse de nos côtes en poissons, donnent au Maroc un avantage compétitif certain, à condition de répondre aux exigences des marchés en terme de régularité de l'offre, de qualité et de traçabilité des produits. Lequel avantage serait renforcé par les actions de mise à niveau du secteur et d'organisation des circuits de distribution prévues dans le cadre du programme MCA.

2.2. Opportunités et entraves spécifiques à l'aquaculture

La branche aquacole marocaine bénéficie des mêmes opportunités que celle de la filière de pêche concernant notamment la proximité des marchés demandeurs, les nouvelles perspectives offertes par l'ouverture économique et la demande, à la fois interne et étrangère, de plus en plus accrue en produits de la mer.

En plus de ces opportunités globales, le Maroc dispose de potentialités considérables du point de vue des sites pouvant abriter les activités aquacoles (lagunes, baies, pleine mer ou offshore et zones basses en bordure de mer) et des conditions climatiques favorables. Lesquels sites potentiels demeurent encore inexploités notamment sur la Méditerranée (annexe 2).

Outre les avantages naturels, l'aquaculture au Maroc bénéficie d'une main d'œuvre abondante, disponible et expérimentée dans le domaine de la mer. A ce titre, le redéploiement des pêcheurs dans les zones à forte charge pourrait servir au développement de l'aquaculture dans ces zones.

Néanmoins, et en dépit de ces fortes potentialités, le développement de l'aquaculture reste très limité au Maroc et sa production ne dépasse guère un pour mille de la production halieutique totale. Cette activité fait, en effet, face à une multitude de contraintes limitant son expansion et développement. Les principales contraintes relevées à cet égard portent particulièrement sur la rareté du foncier et le renchérissement de son prix, l'inadaptation du cadre légale et la forte dépendance vis-à-vis du marché international. Cette dernière renvoie aux politiques d'aide adoptée par certains pays et les barrières douanières opposées par les pays importateurs et qui faussent significativement le jeu de la concurrence.

Outre ces contraintes, l'aquaculture est reconnue comme une activité fortement capitalistique nécessitant, à la fois, des investissements d'installation conséquents et des besoins en fonds de roulement importants.

De ce qui précède, il ressort que l'aquaculture présente un fort potentiel de croissance au Maroc à même de contribuer considérablement au développement du secteur à condition que les entraves susmentionnées soient levées. A ce titre, et sur la base d'un benchmark international¹ de l'expérience des pays les plus avancés dans les activités de l'aquaculture, il ressort que le développement du secteur aquacole dans notre pays ne pourrait être assuré qu'à travers la mise en place de stratégies claires avec des objectifs précis, des moyens suffisants et un cadre légal et réglementaire adéquat.

A cet effet, les principales mesures ayant été relevées de l'analyse de l'expérience internationale et qui pourraient être adoptées pour le développement de l'aquaculture au Maroc, se présentent comme suit :

- Une intervention gouvernementale favorisant l'essor de ce secteur avec une politique gouvernementale claire, concertée et partagée, des objectifs arrêtés et des moyens précis pour la concrétiser.

¹ Comparaison avec des pays voisins du pourtour méditerranéen (France, Espagne et Egypte), l'Asie (Vietnam) et l'Amérique du sud (Chili).

- Un cadre légal et réglementaire approprié prenant en considération les contraintes et potentialités de cette activité.
- Un dispositif complet (normes, contrôle, institutions,...) garantissant l'innocuité et la salubrité des produits aquacoles.
- Une stratégie commerciale étudiée pour la promotion de l'image du secteur et de ses produits auprès des consommateurs et de l'opinion publique en général.
- Un appui financier approprié sous formes notamment d'aides à l'investissement et des systèmes d'assurance subventionnés.
- Une intervention s'inspirant et s'intégrant dans le cadre d'approches globales de développement durable.

3. Nouvelle gouvernance du secteur

Eu égard au nouveau contexte marqué par l'épuisement de la ressource, les défis de la mondialisation et la nécessité d'un développement durable, le secteur des pêches a fait l'objet, au cours de ces dernières années, d'une profonde réflexion ayant débouché sur des adaptations substantielles dans la gouvernance du secteur

3.1. Principaux programmes mis en place

Le secteur des pêches a fait l'objet ces dernières années d'une profonde réflexion qui a abouti à des actions structurantes au niveau de l'ensemble des maillons du secteur (annexe 3).

Ces actions portent notamment sur la rationalisation de gestion des ressources halieutiques en vue d'une meilleure allocation de la ressource et ce, dans le cadre de plans d'aménagement des ressources halieutiques.

D'autres actions visent la réforme et la réadaptation du cadre légal régissant le secteur à travers l'élaboration d'un projet de code des pêches apportant une réforme globale du système juridique appliqué au secteur.

La mise à niveau de la pêche côtière et artisanale constitue également, une priorité en raison des possibilités qu'elle offre dans les domaines de l'emploi et de création de revenu, de sa faible intensité capitalistique ainsi que de son rôle dans le maintien sur le littoral des populations enclines à l'exode vers les villes. Les actions prévues à ce titre portent sur la modernisation de la flotte, le renforcement des structures d'accueil (Villages de Pêcheurs et Points de Débarquement Aménagés) et de commercialisation et l'amélioration des conditions de vie, de travail et de sécurité des pêcheurs.

La stratégie adoptée pour les branches de transformation des produits de la pêche, quant à elle, s'inspire des recommandations du Programme Emergence qui proposent d'apporter l'appui à la consolidation de la position des industries existantes et au développement de nouvelles branches d'activité industrielle (annexe 4). Ce programme devrait générer près de 6 milliards de DH de recettes additionnelles à l'export et 64 mille nouveaux emplois à l'horizon 2018.

3.2. Développements récents

Appui du MCA à la mise à niveau de la pêche artisanale

Le projet de pêche financé dans le cadre du programme Millenium Challenge Account (MCA) accorde un soutien conséquent aux actions du département des pêches concernant la filière de pêche artisanale.

Portant sur un montant total de 1.439 millions de DH dont 1.199 millions de DH financés par le programme MCA, le projet de pêche aura pour effets d'améliorer sensiblement

les conditions de vie et de travail de près de 40.000 artisans pêcheurs et de 2.000 marchands ambulants ainsi que leurs familles.

Concrètement, les actions de ce projet consistent en la construction de 20 points de débarquement aménagés et l'aménagement des installations portuaires dans 13 ports. Ces infrastructures de base devrait optimiser les conditions de débarquement et de commercialisation des produits, favoriser l'organisation, l'encadrement et la formation des intervenants ainsi qu'aider au transfert des meilleures pratiques existantes vers la filière de pêche artisanale.

Le projet comprend également la modernisation et la mise aux normes de 10 milles barques, soit 22 pêcheurs bénéficiaires.

De plus, dans une logique de filière intégrée et afin d'optimiser la commercialisation des produits, le projet prévoit d'une part, l'organisation du marché intérieur par le biais de la création de 6 marchés de gros de poisson et, d'autre part, l'équipement de 2.000 marchands ambulants² de matériel roulant munis de caissons isothermes.

Nouvel accord de la pêche

Un nouvel accord des pêches, entre le Maroc et l'Union Européenne, est entré en vigueur en juillet 2007. C'est un accord de nouvelle génération (Accord de Partenariat de Pêche)³ qui privilégie la gestion responsable de la ressource, le transfert technologique et l'aide à la mise à niveau du secteur. Dans cet accord de pêche, le partenariat et l'intégration du secteur des pêches constituent un volet central et non plus l'extraction des ressources comme c'était le cas dans les anciens accords.

4. Observations et recommandations

La réussite de la nouvelle stratégie, qui est indispensable pour assurer un développement durable et permettre une meilleure valorisation de nos produits, dépend de la levée des obstacles qui nuisent à sa bonne marche. Aussi, l'analyse de la politique des pêches et de l'aquaculture, que nous avons entreprise dans le cadre de cette étude, a permis-t-elle de dégager certaines conclusions et de proposer des recommandations pouvant servir de base de réflexion dans le cadre de la réforme engagée.

Au niveau de la politique de gestion de la ressource

- La nouvelle stratégie de gestion de la ressource halieutique repose sur la mise en place de plans d'aménagements qui se limitent actuellement aux céphalopodes et aux pélagiques. Toutefois, devant les risques d'épuisement de la ressource, la généralisation de ces plans d'aménagement pour l'ensemble des pêcheries reste primordiale.
- L'insuffisance du système de surveillance réduit l'efficacité des plans d'aménagement mis en place et encourage la pêche illicite. Le renforcement de la politique du contrôle en mer et pendant les déchargements constitue un élément fondamental pour la réussite de toute action de préservation de la ressource.
- L'importance des liens qui existent entre les composantes économique, sociale, environnementale et institutionnelle rend inopérante, voire nuisible, toute approche qui ne les prendrait pas en compte de manière conjointe. Les mesures à concevoir pour combattre la surpêche doivent partir d'une approche globale et intégrée.

² Note de synthèse du programme MCA (Millennium Challenge Account) , juillet 2007.

³ Les APP introduisent de nouveaux éléments portant notamment sur la prise en compte du développement durable du secteur local et le renforcement de la contribution publique pour encourager les investissements directs ainsi que les transferts techniques, scientifiques, économiques et sociaux dans l'industrie de la pêche.

- Les problèmes sociaux résultant de la politique de préservation de la ressource donnent naissance à des pressions sociales et politiques. Pour atténuer ces incidences, il serait opportun de favoriser les pêches à forte densité de main-d'oeuvre (pêche côtière et artisanale) plutôt que celles à forte intensité de capital (pêche hauturière).
- Dans le cadre d'une approche de développement intégré, ciblant la population des pêcheurs artisanaux, il paraît opportun de promouvoir au niveau des sites de débarquement la création d'activités annexes à la pêche (conditionnement primaire des produits de la mer, tourisme, restauration...). Ceci pourrait contribuer efficacement à soulager la pression sur les ressources halieutiques et générer, par la même occasion, des revenus pour cette population qui vivent pour la plus part dans des conditions précaires.

Au niveau du cadre legal

- Le nouveau projet de code des pêches et de la préservation des écosystèmes marins, qui apporte des réformes substantielles à la législation actuelle régissant le secteur des pêches, n'est toujours pas approuvé. A cet effet, les Pouvoirs Publics et notamment, les départements concernés, devraient concentrer leur effort sur la réactivation et la validation de ce nouveau code en vue de son adoption. Ceci s'avère d'une importance cruciale afin d'offrir le cadre juridique et institutionnel que requiert l'exercice d'une pêche responsable.

Au niveau de la mise en œuvre des programmes d'appui au secteur

- La réussite de la stratégie de positionnement industriel, proposée dans le cadre du Programme Emergence, dépend impérativement de la restructuration de l'amont du secteur des pêches pour assurer l'approvisionnement en quantité et en qualité des industries de transformation des produits de la mer. A ce titre, l'agrégation pourrait jouer un rôle important pour la réussite de cette restructuration. Celle-ci consiste à regrouper les acteurs isolés et de petite taille autour de modèles innovants en les poussant à mettre leurs moyens en commun pour s'équiper, s'approvisionner, entreposer ou encore mettre en valeur, commercialiser et exporter.

Au niveau du développement de l'aquaculture

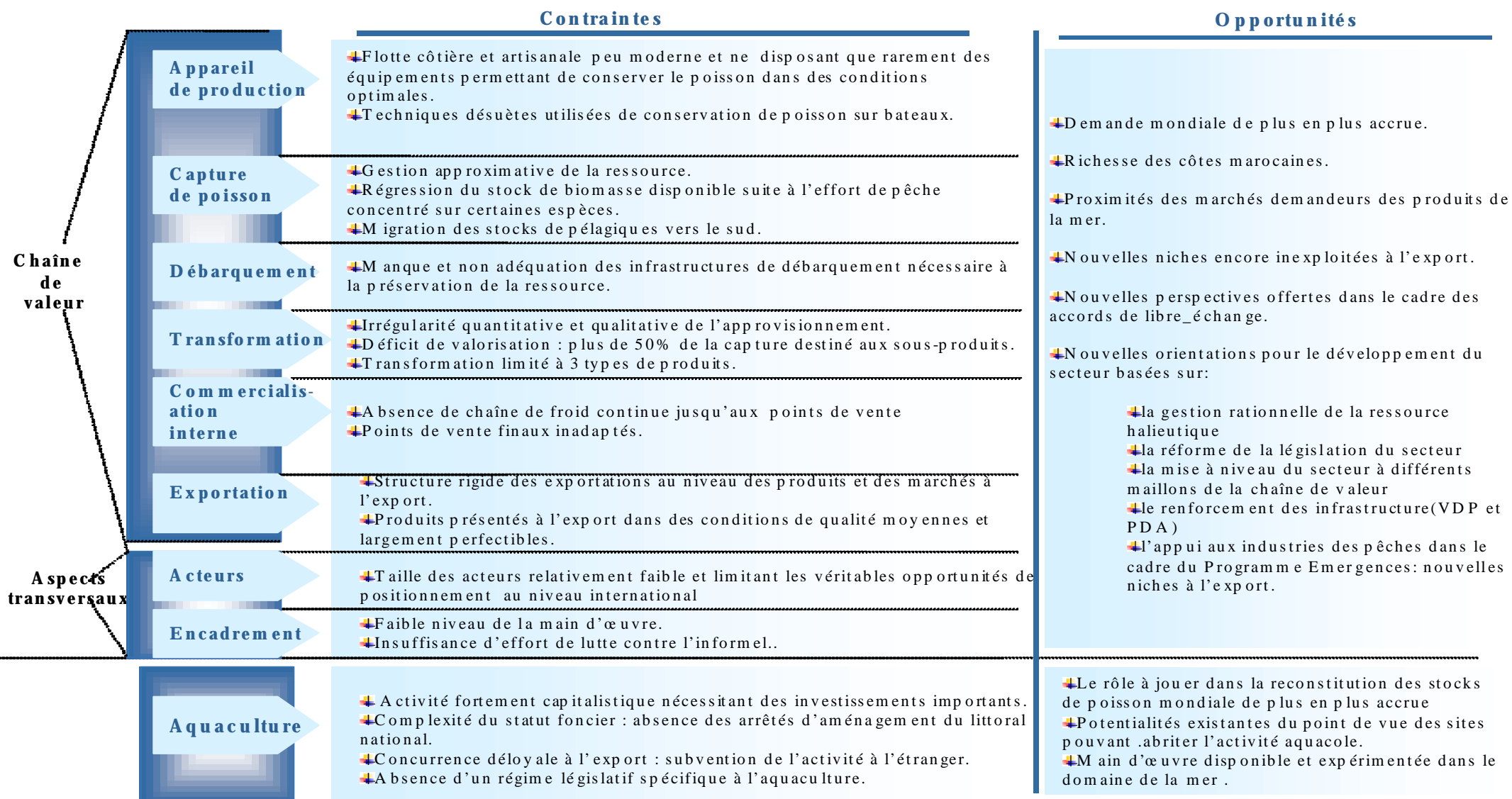
Le Maroc dispose d'énormes potentialités pour l'édification d'une branche aquacole solide à même de contribuer à l'accroissement de la production de poissons, de stimuler l'activité économique, de créer des emplois et de contribuer efficacement au développement régional. Ceci, d'autant plus que l'aquaculture pourrait servir comme activité de redéploiement du surplus de main d'oeuvre dans certaines pêcheries.

Néanmoins, le potentiel offert par l'aquaculture ne pourra être valorisé que par la mise en place d'une stratégie aquacole claire tenant compte des potentialités et des entraves du secteur. Les instruments de mise en œuvre de cette stratégie pourraient porter sur ce qui suit :

- Une politique aquacole concertée, basée sur des objectifs de production mesurables et chiffrés et dotée de moyens précis de mise en œuvre.
- Un cadre légale spécifique à l'aquaculture à même de favoriser l'investissement, de réguler les relations entre les différents intervenants ainsi que de promouvoir la croissance du secteur.
- Identification, aménagement et mise à la disponibilité des investisseurs du foncier pouvant abriter l'activité aquacole à des prix compétitifs.
- Examen des possibilités de bénéfice, par les investisseurs aquacoles, des instruments mis en place par les pouvoirs publics pour l'accès des entreprises au financement (fonds de garantie pour la PME, fonds Istimrar...)

- Promotion de la mise en place d'un système de cautionnement mutuel ou d'assurance – risque avec l'appui des pouvoirs publics.
- Promotion l'organisation de la profession à travers notamment la création de coopératives de producteurs et d'associations professionnelles. Ceci est de nature à améliorer la gouvernance du secteur, faciliter l'accès aux marchés des matières premières, assurer la diffusion de bonnes pratiques, partager les risques et à optimiser la commercialisation des produits aquacoles.
- Un dispositif complet (normes, contrôle, institutions,...) garantissant l'innocuité et la salubrité des produits aquacoles.
- Une stratégie commerciale étudiée pour la promotion de l'image du secteur et de ses produits auprès des consommateurs.

Annexe 1 : Synthèse de l'analyse de chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc

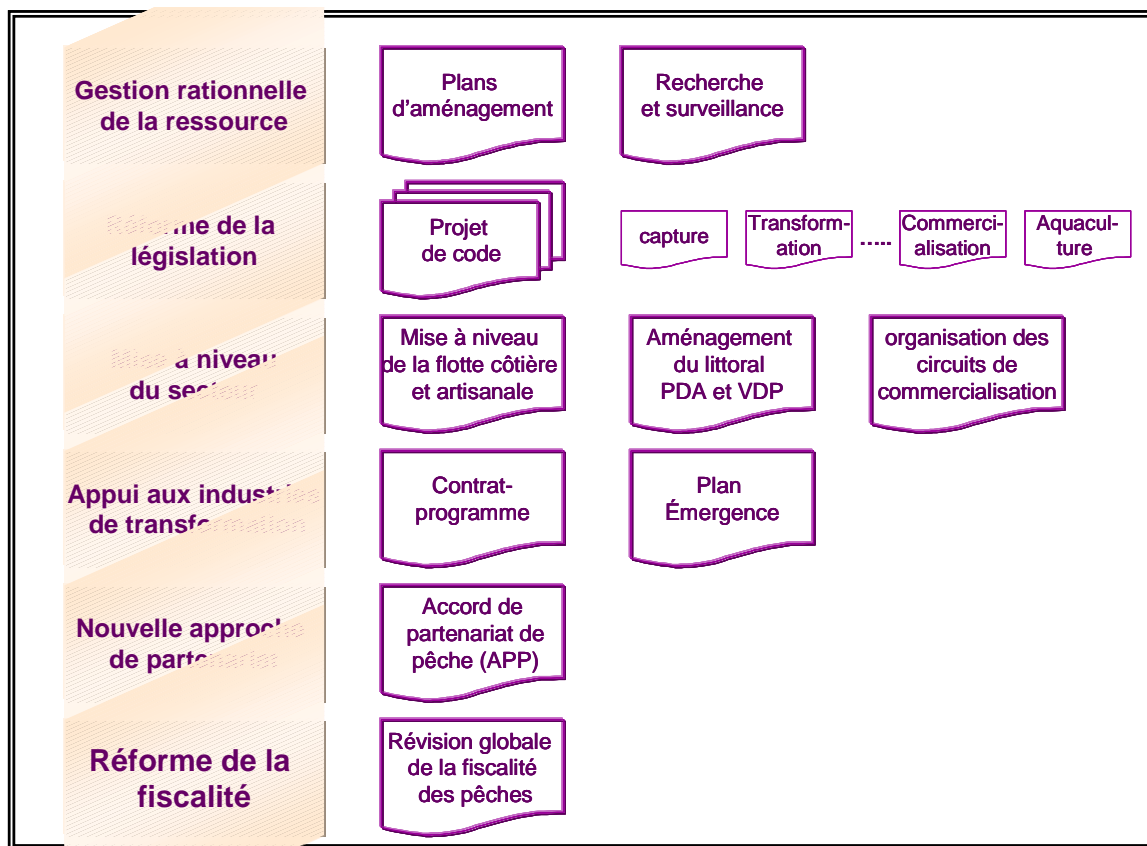


Annexe 2 : Principales potentialités techniques de l'aquaculture dans le Nord du Maroc

Type d'activité	Sites potentiels	Etat actuel	Forces
Pisciculture <i>(élevage de poisson)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Lagune de Mar Chica à Nador. - Les baies de Jebha, Ras Kebdana et de cala Iris. - La pleine mer à M'diq. 	La pisciculture reste actuellement concentrée sur deux espèces : loup et la dorade.	L'élevage d'autres espèces permettrait au secteur privé de se lancer dans de nouveaux créneaux aquacoles et de diversifier l'offre marocaine.
Mytiliculture <i>(élevage de la moule)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - En offshore le long du littoral méditerranéen. 	La mytiliculture existe dans plusieurs sites en offshore le long du littoral marocain.	Activité relativement moins capitalistique du fait qu'elle nécessite peu d'investissement. Elle peut répondre aux besoins du marché tout en garantissant une meilleure qualité du point de vue sanitaire.
Pénéiculture <i>(élevage des crevettes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Estuaires de Oued Loukkos. - Les salines d'Asilah. 	La pénéculture n'est pas encore maîtrisée à cause notamment des conditions climatiques qui règnent au Maroc et qui ne permettent pas une production concurrentielle aux pays asiatiques.	Existence de plusieurs sites potentiels offrant les conditions nécessaires pour le lancement de cet élevage.

Source : Institut National de Recherche Halieutique

Annexe 3 : Axes stratégiques de la nouvelle gouvernance du secteur



Annexe 4 : Nouvelles niches de développement de l'industrie de la pêche proposées dans le cadre du programme Emergence

